



24 juin 2003

---

**Circulaire\***

Circulaire du Sous-Secrétaire général adjoint à la gestion des ressources humaines

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Transport d'automobiles appartenant aux fonctionnaires :  
liste des pays et territoires pour lesquels les frais de transport  
peuvent être partiellement remboursés**

1. Conformément aux dispositions 107.27 d) iv) et 207.20 1) du Règlement du personnel et à la section 12 de l'instruction administrative ST/AI/1999/15 intitulée « Excédent de bagages, transport et assurance », l'une des conditions du remboursement partiel des frais de transport des automobiles appartenant aux fonctionnaires est que le lieu d'affectation à destination duquel l'automobile est expédiée se trouve dans un pays ou un territoire désigné à cet effet par l'Organisation.
2. La présente circulaire a pour objet d'informer les fonctionnaires de la liste des pays ou territoires ainsi désignés (voir annexe).
3. La présente circulaire annule et remplace les circulaires ST/IC/1999/100 et Add.1 et ST/IC/2003/36.

---

\* La présente circulaire est applicable jusqu'à nouvel avis.



## Annexe

**Liste des pays et territoires où l'ONU peut accepter de prendre à sa charge une partie des frais de transport d'automobiles lors de l'engagement initial ou lors d'un changement d'affectation**

Afghanistan	Îles Cook	République populaire démocratique de Corée
Angola	Îles Marshall	République-Unie de Tanzanie
Anguilla	Îles vierges britanniques	Rwanda
Antigua	Iran (République d')	Sainte-Lucie
Antilles néerlandaises	Jamahiriya arabe libyenne	Saint-Kitts-et-Nevis
Arabie saoudite	Jordanie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bahamas	Kiribati	Sénégal
Belize	Koweït	Seychelles
Bénin	Lesotho	Sierra Leone
Bermudes	Liban	Somalie
Burkina Faso	Libéria	Soudan
Burundi	Malawi	Sri Lanka
Cameroun	Maldives	Suriname
Cap-Vert	Mali	Swaziland
Chine	Mongolie	Tchad
Comores	Montserrat	Territoire sous tutelle des îles du Pacifique
Congo <sup>a</sup>	Mozambique	Togo
Côte d'Ivoire	Myanmar	Tokélaou
Cuba	Nauru	Tonga
Djibouti	Népal	Tuvalu
Dominique	Niger	Vanuatu
Égypte	Nigéria	Viet Nam
Émirats arabes unis	Nioué	Yémen
Fidji	Nouvelle-Calédonie	Wallis-et-Futuna
Gabon	Ouganda	Zambie
Gambie	Palaos	Zimbabwe
Ghana	Panama	
Grenade	Qatar	
Guinée	République arabe syrienne	
Guinée équatoriale	République centrafricaine	
Guinée-Bissau	République démocratique populaire lao	
Haïti		
Îles Caïmanes		

<sup>a</sup> À compter du 1er avril 2003.